

L'EUROPE QUI SE FAIT VOUDRAIT-ELLE DEVORER SES NATIONS ?

Jean-Marc Ferry

« Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera »¹ ! Ceux qui aiment se référer à Ernest Renan omettent souvent cette petite phrase que l'on trouve au détour de son bel argumentaire, « Qu'est-ce qu'une nation ? ». Cela m'inspire deux remarques :

- Les nations ne sont pas éternelles, sans doute ; que ce soit comme premiers sujets logiques des relations internationales, ou, à l'interne, comme référent ultime de l'identité politique. De ce double point de vue, le politique est peut-être en voie de dénationalisation. Pour autant, cela n'engage pas *eo ipso* une mort des nations, même à long terme, mais annoncerait plutôt une fin de la première modernité politique, celle qui avait pris naissance avec la doctrine de la souveraineté.
- Cela vaut surtout pour l'Europe : « ... La confédération *européenne*, probablement, les remplacera ». Qu'il s'agisse donc de l'Europe, c'est ce que nous pourrions comprendre de la façon suivante : les nations seraient au fond une spécificité européenne, de sorte que la question de leur disparition ne se poserait pas réellement pour le reste du monde, parce qu'à la différence de l'Europe, les autres espaces : asiatiques, africains (le continent américain est foncièrement européen), ne seraient qu'artificiellement structurés par les nations. En d'autres termes, l'Europe, seule, l'Europe n'aurait de *sens* philosophique, politique, culturel, qu'en regard de sa structuration différenciée en nations².

De là, on admet que le postnational n'a de pertinence, s'il en a, qu'en ce qui concerne l'Europe. Des penseurs qui, comme Robert Cooper, sont sensibles aux nouvelles données géopolitiques, estiment que l'Europe inaugurerait un monde « postmoderne ». Entendons : post-nationaliste, post-westphalien. Cela insinue aussi l'émergence d'un éthos que l'on a pu résumer dans la simplification de « l'Europe kantienne ».

Ce qui paraît encore assez clair en dépit du trouble dans lequel nous plonge la mondialisation, c'est que la nation, au sens où Ernest Renan en défendait l'idée face à David Friedrich Strauss, la nation politique, qui se fonde sur un patriotisme historique³, est prise comme en étau entre, d'un côté, des phénomènes identitaires, ethnicistes et bellicistes, « chien fou des relations internationales »⁴, et, de l'autre, une cosmopolitisation qui n'est pas réductible à une standardisation des modes de vie. Au-delà, en effet, de la cosmopolitisation banale, nombreux et convaincants sont les signes d'une transformation postnationale des modes de pouvoir et d'identité. C'est ainsi que, dans son dernier livre, Ulrich Beck s'est concentré en sociologue sur les marques

¹ E. RENAN, *op. cit.*, p. 55.

² À ce sujet, mon article : Avatars du sentiment national en Europe à la lumière du rapport à la culture et à l'histoire, *Comprendre*, PUF, n° 1, sept. 2000 ; également, ma contribution à J. ALLARD & Th BERNIS (eds), *Humanités*, « De l'idée européenne d'humanité à l'idée d'humanité européenne », Ousia, 2005, pp. 65-84.

³ « Dans le passé, un héritage de gloire et de regrets à partager, dans l'avenir un même programme à réaliser ; avoir souffert, joui, espéré ensemble, voilà qui vaut mieux que des douanes communes et des frontières conformes aux idées stratégiques (...) » (E. RENAN, *ibid.*, p. 54).

⁴ F. THUAL, *Les Conflits identitaires*, Ellipses, 1995 ; du même, Du national à l'identitaire, *Le Débat*, janv.-fév. 1996, n° 88.

de cosmopolitisation empirique, touchant justement au pouvoir et à l'identité¹. Beck cherche à démontrer que les catégories conventionnelles : nation, souveraineté, Etat, société, seraient devenues, comme il dit, des « catégories zombies » qui ne rendraient plus compte de la réalité. Il appelle à dépasser ce qu'il nomme « nationalisme méthodologique » au profit d'une « optique cosmopolitique » supposée nous affranchir de l'optique « carcérale nationale ». Ulrich Beck affectionne les formules paradoxales, il ne recule guère devant les effets logomachiques, mais il a sûrement raison quant à sa thèse *sur la transnationalisation du pouvoir et la cosmopolitisation de la culture*. On ne saurait raisonnablement nier l'ébranlement que cela représente pour la forme nation en tant que milieu d'intégration non seulement fonctionnelle mais politique ; un ébranlement qui intervient sous le double aspect critique du système et de l'identité.

Qu'il me soit permis une approche un peu froide de la question, toujours chargée d'affects, du destin des nations. Je commencerai par un petit point méthodologique en référence à Norbert Elias. L'auteur de « La Société des individus » nous mettait en garde contre les hypostases et leur essentialisme. Ainsi les nations ne sont-elles rien d'objectivable. Leur attribuer une substance relève de ce que Niklas Luhmann aurait pu regarder comme une simple « illusion d'onticité », illusion d'une réalité substantielle se tenant devant nous comme une chose (alors qu'il s'agit d'une construction politique assortie d'un puissant imaginaire). Ce qui, selon Elias, fait une société en général, c'est un ensemble réticulaire de relations d'interdépendances que par construction on cherche à autonomiser par rapport à d'autres systèmes de relations. De ce point de vue, la question est celle-ci : la délimitation effectuée par « l'unité de survie » État-nation dans le champ des relations d'interdépendance, cette délimitation est-elle encore pertinente à l'heure de la mondialisation ? Peut-être que la forme nation, l'échelle de survie État-nation est en passe de déclassement fonctionnel. C'était en tout cas, manifestement, l'opinion de Norbert Elias. Etant données la réalité des interdépendances et la complexité des matières en besoin de régulation, l'échelle requise pour le traitement de problèmes écologiques, sanitaires, démographiques, énergétiques devrait être (au moins) continentale. À sa manière, Ulrich Beck étaye les intuitions d'Elias, et l'un de ses mérites est d'offrir un riche échantillonnage d'observations pertinentes.

Mais j'avais parlé d'un double aspect sous lequel la nation risque aujourd'hui d'entrer en crise : l'aspect du système et l'aspect de l'identité.

L'aspect du système, c'est celui que je viens d'évoquer. Elias estimait, dans les années 80, que l'intégration fonctionnelle ne pourrait plus être assurée de façon satisfaisante à l'échelle des nations ; et ce n'était pas de l'idéologie de sa part. Il parlait d'un « effet de retardement » entre le niveau d'interdépendance atteint actuellement – là, l'échelle est planétaire – et l'échelle d'organisation des unités de survie, comme il les appelait, c'est-à-dire des unités politiques qui, comme les Etats, ont pour fonction de réaliser l'intégration tant objective (systémique ou fonctionnelle) que subjective (l'identité, le sentiment de co-appartenance). Il appelait implicitement à un rattrapage, tout en ayant sans doute la conviction d'un risque de décrochement entre les échelles requises pour l'intégration du système et les cadres appropriés au maintien et à la reproduction des identités personnelles, soit, en ce qui concerne l'Europe, les cadres nationaux.

¹ U. BECK, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme*, trad. par Aurélie Duthoo, Paris, Flammarion/Aubier, 2006.

C'est bien là le problème qui nous est rendu sensible aujourd'hui. La mondialisation est, la plupart du temps, ressentie comme un facteur de perturbation, de désorientation, qui aggrave l'impression d'une perte des repères sociaux, tandis que les recours politiques semblent avoir déserté les soupapes institutionnelles telles que les manifestations organisées, les grèves, les mobilisations électorales et les changements de majorité gouvernementale. Tout cela tend à prendre des allures folkloriques. Or, il en irait presque pareillement du rapport imaginaire qu'entretiennent les populations avec les instances de l'Union européenne. « Bruxelles » est, en France, le nom que vient revêtir le mauvais objet politique de la vie quotidienne. Par exemple, on constate avec stupeur, au « 20 heures », que le Président français, accompagné de ses bons ministres, va tenter, au demeurant, sans succès, d'obtenir de Bruxelles l'autorisation de diminuer la TVA des restaurateurs, tandis que, du côté des agriculteurs, on fait le deuil des subventions à l'exportation après celui des prix d'intervention puis, bientôt, des aides directes proportionnelles au cheptel ou à la surface exploitée – bref, de ce qu'en fonction de l'idéologie économique dominante on regarde maintenant comme irrationnel. La politique française ne se ferait même plus du côté de la France d'en haut, et cela déplaît à celles de nos élites nationales qui ne jouent pas tout à fait dans la cour des grands. Les estocades intellectuelles et politiques contre la construction européenne trahissent cette frustration, même si les justifications avancées se parent des atours de la citoyenneté et de la démocratie.

Il demeure que le problème politique est bien réel : en tant que citoyens, nous voulons pouvoir nous sentir quelque part les auteurs des normes dont nous sommes les destinataires. Or, on a l'impression d'une cascade d'aliénations depuis le niveau global jusqu'au niveau national, en passant par un niveau continental – en ce qui nous concerne : celui de l'Union européenne.

Au niveau *global*, outre les phénomènes d'apparence naturelle, liés notamment aux mouvements de capitaux, c'est la politique agencée par le gouvernement économique du monde, la « gouvernance globale » que forment ensemble des organisations comme le FMI, la Banque mondiale, le G8, l'OCDE, l'OMC. Ou bien la *global governance* s'exerce directement sur des Etats qui, comme en Afrique ou en Amérique du sud, sont surendettée et contraints de suivre les directives monétaristes ; ou bien elle compte sur les relais qu'assurent les grands partenaires à une échelle continentale (SAARC, ASEAN, ANZERTA, en Asie, Australie et Nouvelle-Zélande ; SADC, UEMOA, CENSAD, en Afrique ; MERCOSUR, CAN, en Amérique du sud), à commencer par l'Union européenne, la plus avancée, de loin, sur la voie de l'intégration objective, et qui s'occupe d'ores et déjà de gérer la mondialisation en fonction du consensus de Washington.

C'est le second niveau, *continental*, d'aliénation politique (si l'on s'en rapporte à l'appréciation nationale-républicaine). L'ensemble des décideurs des instances communautaires (Commission) et intergouvernementales (Conseil) de l'Union européenne a, du côté de la Commission, pour mission de lever à son niveau, celui du continent européen et de sa périphérie, les obstacles à la libre circulation des produits (biens et services) et des facteurs de production (capitaux et personnes). Une telle intégration négative correspond à l'aspect technique ou instrumental de la contribution de l'Union à la *global governance*. Du côté du Conseil, accessoirement du Parlement européen, la mission serait plutôt d'assurer le deuxième relais, cette fois, au niveau des gouvernements nationaux ainsi que des opinions publiques nationales, du grand public et des médias de

masse, sans oublier les instances supposées représentatives de la société civile et de la société politique : partis, syndicats, associations. Les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que leurs ministres, accessoirement quelques parlementaires européens ont pour mission de faire passer auprès de leurs populations respectives la politique commune, euphémisme qui présente les choses comme si les Européens décidaient entre eux souverainement, ce qui n'est pas tout à fait le cas. C'est l'aspect, si l'on veut, plus politique ou communicationnel de la contribution de l'Union à la *global governance*.

Troisième niveau d'aliénation politique, par conséquent : le niveau *national* de ladite communication politique. Sa conception, entièrement stratégique, procède d'une double contrainte : 1) amortir par la rhétorique (la persuasion) les réactions négatives de mécontentement, d'indignation, frustration et autres dégâts collatéraux induits par les mesures de politique publique, et 2) travestir le fait que la raison de ces mesures politiques n'a à peu près rien à voir avec celle des aspirations et besoins populaires, ou même avec l'intérêt général immédiatement perceptible par le sens commun. Il s'agit aussi d'occulter le fait que l'agenda politique est établi fort en amont des sphères de la représentation démocratique nationale, en amont même des sphères de la délégation eurocratique, pour trouver ses sources dans un consensus préjudiciel du « club » des économies les plus développées. Bien entendu, cet agenda politique n'a, encore une fois, à peu près rien à voir, dans ses considérants et ses déterminants, avec l'agenda virtuel spontané des citoyens, avec ce que les citoyens eux-mêmes souhaiteraient voir réaliser ou simplement débattre. Justement, c'est cela qui sera soustrait à la thématisation publique de la « communication politique », sauf peut-être aux moments critiques de grands rendez-vous électoraux. Mais, pour l'ordinaire, la communication politique doit gérer la frustration résultant de cette aliénation, tandis que l'ensemble des médias de diffusion, à travers les émissions *people de prime time*, interviennent en auxiliaires de la fonction occultante, en fournissant le divertissement de masse.

Jusqu'à présent nos responsables n'ont pas su relever le défi de la mondialisation en suivant le fil des valeurs, principes et idéaux démocratiques mis à disposition par nos cultures politiques. Ce n'est peut-être pas par défaut de bonne volonté. Les droits fondamentaux et les « valeurs de l'Union », qui furent mis en exergue par les « conventionnels » dans le traité constitutionnel, ne relèvent pas tout bonnement de la rhétorique. La majeure partie de la classe politique européenne n'a pas intérêt à une crise de légitimité du projet européen. Quant aux ennemis du projet – il en est dans le monde des démocraties –, l'avantage qu'ils verraient à une telle crise demeure invouable. Cependant, le défi européen n'est pas simple défi d'adaptation. L'intégration européenne ne saurait être simplement fonctionnelle. Elle sera politique aussi ou elle ne sera pas. L'erreur des responsables est de s'en être largement remis à la « communication » pour gérer le problème de légitimation. Le défi du projet européen, c'est aujourd'hui, immédiatement, celui de la légitimation politique. S'il n'est pas bien relevé, alors la crise de légitimité, crise d'intégration proprement politique, sera tout à la fois une crise d'identité et une crise de système, crise politique « subjective » et crise fonctionnelle « objective » : on ne peut espérer mener à bien l'intégration systémique et institutionnelle du continent en dehors ou à défaut d'une intégration politique et sociale correspondante de ses ressortissants.

*

Comment agencer une telle intégration politique ? Si l'on écarte les options nationalistes, trois voies paraissent se présenter :

- 1) La voie supranationale qui, sans refuser de reconnaître les identités culturelles, entend bien liquider les souverainetés nationales, sans cependant renoncer à une souveraineté supranationale, celle de l'État fédéral européen. Cette orientation se heurte à l'objection du « bricolage institutionnel »¹, dépourvu de puissance conceptuelle. Elle me paraît philosophiquement faible et politiquement dangereuse.
- 2) La voie fédérative, celle de la Fédération d'États nationaux, se profile comme une voie intermédiaire entre l'État fédéral et la confédération. Elle préserve, outre l'identité des nations membres, la souveraineté des États membres. Bien qu'elle s'organise en régime de co-souveraineté, elle donne par elle-même peu à penser quant aux voies et moyens d'une intégration horizontale, quant au passage d'une organisation internationale à une union cosmopolitique. Là, le problème n'est pas d'organiser politiquement un pouvoir supranational, mais un pouvoir transnational.
- 3) La voie cosmopolitique entendue au sens kantien du cosmopolitique juridique, avec sa structure à trois niveaux : interne (droit étatique), international (droit des gens), transnational (droit cosmopolitique). Comme la fédération d'États, l'Union cosmopolitique admet en son sein les souverainetés étatiques ainsi que les différences liées aux identités nationales. Cependant, elle développe une optique transnationale en favorisant entre les nations une ouverture réciproque des cultures politiques et des mémoires historiques. Philosophiquement, cela revient à promouvoir un universalisme reposant sur une reconnaissance des particularismes. Le mot « universel » recouvre là son sens étymologique. En même temps, l'Union cosmopolitique engage le destin de ses nations dans un nouveau rapport à la mémoire et à l'histoire propres, rapport décentré qui prend congé d'une gestion excluant la mémoire des autres. Le télos de la reconnaissance de soi dans l'autre n'advient qu'au terme d'une démarche reconstructive où la reconnaissance réciproque des nations se lie à une reconnaissance des violences que les peuples ont pu s'infliger dans le passé. Ainsi se laisse tester l'authenticité d'une reconnaissance commune des principes politiques – en l'espèce, ceux de l'État de droit démocratique – voués à fédérer les peuples au sein de l'Union. Nous avons l'intuition qu'il existe bien un lien interne entre, par exemple, l'intériorisation par la Turquie des principes de la démocratie et des droits de l'homme, et sa reconnaissance officielle du massacre des Arméniens.

Cette voie paraît se recommander en ce qui concerne l'Europe. C'est celle qui, à mes yeux, peut répondre aux impératifs fonctionnels d'organisation et de domestication d'un pouvoir transnational, sans violenter les attentes de reconnaissance, de solidarité, de co-responsabilité et d'autonomie collective, dont la satisfaction conditionne la réussite de l'intégration politique. Pour autant que l'Union européenne soit comprise, quant à sa structure de base, en tant qu'union cosmopolitique, la conciliation devient pensable sans contradiction entre, d'une part, la préservation, voire l'épanouissement des identités nationales qui composent l'Union, et,

¹ Voir G. MAIRET, « Sur la critique cosmopolitique du droit politique », in : G. DUPRAT, *L'Union européenne. Droit, politique, démocratie*, Paris, PUF, « Politique d'aujourd'hui », 1996.

d'autre part, l'adaptation du pouvoir aux politiques d'échelle transnationale, sans subordination des États membres à une instance supranationale souveraine. C'était devenu (enfin) à peu près clair dans le projet de traité constitutionnel : si à l'Union comme telle revient l'*autorité*, les États qui la composent conservent leur *souveraineté*, mais à condition de s'engager sur la voie civilisée d'une concertation et d'une coordination de leurs politiques publiques. La concertation régulière et organisée des États, non leur subordination à une puissance supérieure est, en effet, le principe d'une telle Union.

Or, c'est bien sur cette voie que l'Union européenne révèle progressivement, avec quelques ratés instructifs, sa nature constitutionnelle. Pourquoi raconter que l'Europe se construit politiquement contre les nations ? Elle se construit vaille que vaille avec elles et à travers elles. Il ne s'agit pas de rompre honteusement avec son passé national ni de tirer un trait sur les imaginaires de l'État moderne, que sont la souveraineté et la représentation. L'esprit philosophique de l'Europe politique n'est pas en rupture avec celui de l'Europe historique, car c'est plutôt de fondation que l'idée cosmopolitique travaille la philosophie politique moderne ; qu'elle en est, pour ainsi dire, la vérité cachée¹. C'est un mauvais procès, celui qui procède du soupçon que la construction européenne serait cette entreprise à la fois technocratique et inauthentique : technocratique, en ce qu'en niant la souveraineté et la représentation, qui font censément la substance des États-nations, l'Europe se ferait oublieuse de sa propre tradition philosophico-politique ; inauthentique aussi, en ce qu'elle chercherait à s'auréoler de douceur politique en mettant en exergue les droits de l'homme, les libertés et le *soft power*, se drapant d'une nouvelle innocence, comme par incapacité d'assumer les épisodes les plus sombres de son histoire. C'est là le contresens qu'entretient la nostalgie de l'identité nationale. Ce nouveau romantisme est aveugle au fait que l'Europe, à travers ses nations, engage à son histoire un nouveau rapport, rapport autocritique que des esprits chauvins s'appliquent à dénigrer, alors que, grâce à ce décentrement, les mémoires nationales seraient en mesure de s'ouvrir enfin les unes aux autres, d'engager par suite un processus reconstitutif authentifié par la reconnaissance publique des violences perpétrées dans un passé où se sont accumulés les ressentiments qui obèrent l'avenir. Or, ce nouveau rapport à la mémoire est le moyen par excellence de liquider le passif des relations internationales. L'Europe amorce ainsi sa *nouvelle* histoire, où les rapports entre nations, auparavant dominés par la lutte à mort pour la reconnaissance, dialectique fatale, relayée, mais de façon imparfaite², par celle du crime et du châtement, s'engagent dans une démarche faisant prévaloir la réconciliation.

Cela n'empêche pas de prendre, aujourd'hui, contre « l'Europe » et sa supposée compulsion « post-politique », la défense de l'identité et de l'histoire, au nom de l'héritage, de la dette et des affiliations. Ceux qui s'entendent ainsi à faire vibrer les fibres traditionalistes ou simplement loyalistes de citoyens honnêtes présentent la position officielle de l'Union comme une dénégation de l'identité européenne ; et, bien entendu, ce déni aurait partie liée avec le masochisme et la haine de soi. Une telle interprétation assied son effet de convic-

¹ F. CHENEVAL, *La Cité des Peuples. Mémoires de cosmopolitismes*, Paris, Cerf, Collection « Humanités », 2005 ; du même, *Philosophie in weltbürgerlicher Bedeutung. Über die Entstehung und die philosophischen Grundlagen des supranationalen und kosmopolitischen Denkens der Moderne*, Université de Zürich, 2000 (Habilitation).

² Faute d'une autorité supranationale souveraine ou, à tout le moins, incontestée, la sanction juridictionnelle, au plan international, des crimes contre l'humanité, conservera aux yeux de l'opinion certains traits de vengeance exercée par le vainqueur.

tion sur une confusion entre, d'une part, l'ordre constatif de ce qui est le fait de l'Europe – de fait, le christianisme constitue bien le fonds commun de l'identité européenne –, et d'autre part, l'ordre normatif de ce qui est requis pour faire partie de l'Union. En réalité, l'*Union européenne* ne cherche pas à occulter l'identité chrétienne de l'*Europe*. Simplement elle a élaboré des critères d'appartenance qui ne sont pas simplement préjugés par les caractéristiques culturelles de l'Europe.

L'Europe, non pas l'Union européenne, est certes une réalité géographique, elle porte un immense héritage historique, et cela lui confère une identité culturelle ou civilisationnelle. De ce point de vue, l'Europe chrétienne est une réalité. Elle le serait encore, quand bien même aucun individu européen ne croirait-il plus au Dieu chrétien. Cependant, l'Union européenne a mené sur elle-même, ses limites, ses conditions d'appartenance, son identité proprement politique, une réflexion finalement assez éclairée pour éviter la bévée qui eût consisté à présenter les éléments de son « patrimoine spirituel » – dont, éminemment, le christianisme – comme une condition à remplir par les candidats à l'inclusion : ne pourraient prétendre intégrer l'Union que les pays européens au sens culturel, pouvant donc exciper d'une identité chrétienne (quitte à fermer les yeux sur de petites exceptions, pour ainsi dire, accidentelles, comme l'Albanie, le Kosovo ou la Bosnie).

Comment dissiper le malentendu ?

L'Union européenne *n'est pas* l'Europe. Les limites de l'Union *ne sont pas a priori* les limites de l'Europe. L'appartenance à l'Union dépend en première ligne d'une intériorisation, par les nations candidates à l'inclusion, des principes et des règles d'un État de droit démocratique, afin qu'on puisse les considérer comme des « républiques » authentiques ; car l'Union est une *construction politique*, son identité n'est pas donnée préalablement, et cette identité se doit d'être *réflexive* : elle a pour tâche de pouvoir se former sur des thèmes et des valeurs résultant d'une délibération qui ne prend pas pour argent comptant tout l'héritage historique. C'est que l'Union européenne, à la différence des nations, ne fonde pas son identité sur la volonté de « promouvoir ensemble l'héritage reçu indivis », pour paraphraser ici l'expression utilisée par Ernest Renan à propos du fondement de la nationalité. Cela implique plutôt une sélection critique à l'égard de l'héritage : toutes les traditions héritées ne se valent pas, et puisque la sélection se fait de toute façon, autant que cela se fasse consciemment.

C'est dans cet esprit que l'Union européenne a pu présenter ce qu'elle nomme « les valeurs de l'Union ». Depuis Maastricht, elle a progressé sur la voie d'une compréhension non identitaire d'elle-même. Le traité de Maastricht invoquait les valeurs de l'Union au titre d'un héritage commun. Mais le traité d'Amsterdam a renversé l'ordre de préséances, en considérant que les États membres fondent leur union sur le partage de certaines valeurs, qui sont leur héritage commun, mais non plus que ces valeurs fondent l'Union, *du fait* qu'elles seraient partagées par ses membres actuels, au titre d'un héritage commun. La différence est d'importance. Si l'on accepte d'y voir un progrès dans la compréhension de soi de l'Union européenne, on comprend alors en quel sens l'identité chrétienne de l'Europe, sans devoir être déniée, ne doit pas être érigée en barrière identitaire. L'héritage chrétien, comme d'autres héritages, ne définit pas en soi une *limite* de l'Union européenne. Celle-ci le prend plutôt comme une *ressource* sémantique, un potentiel de sens permettant de mettre en exergue des valeurs dégagées des contextes d'origine, et en quelque sorte décantées de leurs imprégnations

identitaires, afin de pouvoir figurer dans les textes officiels au titre de propositions d'adhésion – et quel que soit l'arrière-plan religieux de l'impétrant. Ainsi en va-t-il des valeurs de l'Union, proclamées dans le traité constitutionnel. On peut voir là, de fait, aussi bien un élément de fermeture que d'ouverture : tout dépend de la disposition du pays candidat à adhérer aux valeurs proposées. Mais il serait simplement dégradant pour les Européens de préjuger cette disposition sous des considérations culturalistes. C'est pourquoi l'identité préalable ne saurait entrer dans les critères publics d'appartenance à l'Union. Celle-ci ne saurait sans déchoir faire entrer les héritages culturels dans ses critères publics (l'ordre normatif) d'inclusion.

C'est pourtant ce dont ses détracteurs tirent argument pour estimer que « l'Europe » se construit sur la négation des identités¹ ! Un tel détournement de signification est, il est vrai, servi par le fait que beaucoup de citoyens français ne comprennent pas, de bonne foi, pourquoi l'Union européenne ne devrait pas tout naturellement limiter son extension à l'aire géographique et culturelle de l'Europe. A présent, il semble d'ailleurs exister un consensus tacite, non public, entre les responsables politiques de l'Union, pour limiter son élargissement aux Balkans, sans donc aller s'étendre jusqu'au Caucase et au-delà. Or, si cette limitation se présentait comme étant dictée *a priori* par les limites géoculturelles de l'Europe, alors l'Union européenne ne serait rien d'autre, quant au projet qu'elle représente, qu'une méta-nation formée sur le principe des constructions nationales, mais avec la cohésion interne en moins. Aussi est-il étrange que des intellectuels avertis prennent les constructions nationales comme standard, à l'aune de quoi ils jugent la valeur politique de la construction européenne – pour cause, négativement.

L'Europe, explique, par exemple, Marcel Gauchet, « ne tient pas ses promesses : elle n'est pas une communauté politique puisqu'elle ne protège pas. Elle n'a pas de doctrine qui en eût fait un corps politique et elle nage en pleine incohérence en étanchéifiant les frontières de l'espace Schengen, tout en étant incapable de maîtriser les flux de migrants »². Parle à cet endroit le mépris d'une construction regardée comme un pur artefact dépourvu de substance proprement « politique » au sens théologique du corps. De ce point de vue, le concept normatif dont l'Europe aurait besoin, pour autant qu'elle se tienne à hauteur de sa supposée promesse (d'être une communauté politique), c'est foncièrement celui qu'a pu réaliser la nation. Hubert Védrine renchérit sur ce thème sans nulle sophistication :

S'il n'y a pas de limites géographiques, historiques, culturelles ou religieuses [*sic*] à l'Europe, si celle-ci n'est qu'une association des amis de la démocratie, une sorte de sous-ONU, une entité gazeuse appelée à se dilater, personne ne pourra ressentir vis-à-vis d'elle un sentiment de citoyenneté ou d'appartenance³.

Nous sommes bien loin des orientations post-identitaires du Conseil de l'Europe. Si je cite cette réflexion, c'est parce que son principal mérite est de mettre la critique intellectuelle à plat : « l'Europe » ne permettrait

¹ Il est significatif que ces détracteurs ne pratiquent pour ainsi dire pas la distinction terminologique entre « Europe » et « Union européenne » : ce serait déjà faire une brèche dans le malentendu qu'ils entretiennent. Comme par un effet de lapsus calami, le vocable « Union européenne » est éclipsé par le mot « Europe » qui se voit chargé des calamités antipolitiques.

² M. GAUCHET, entretien avec René Rémond, « Comment l'Europe divise la France : un échange », *Le Débat*, n° 136, septembre-octobre 2005, p. 12.

³ H. VEDRINE, Pour l'Europe : repartir du réel, *Le Débat*, n° 136, septembre-octobre 2005, p. 24.

pas à ses ressortissants de s'identifier à une communauté d'appartenance clairement délimitée¹. Partant, elle ne saurait éveiller chez eux le moindre sentiment civique ou patriotique. Marcel Gauchet parle d'un « péril de l'indéfinition, par l'incapacité de déterminer les limites d'un tel théâtre de l'universalité civilisationnelle »² avec les conséquences délétères qu'on peut imaginer pour un pays qui, comme la France dans l'Europe, doit affronter « l'immersion dans ce bain d'acide de la gouvernance post-politique »³.

Ce qui fait la difficulté, mais aussi un intérêt de ces critiques, c'est qu'elles ne débouchent pas sur une récusation sans nuance du projet européen. Nombreuses sont les occurrences où, en contraste frappant avec ses pointes polémiques, Gauchet prend une position quasiment alignée sur la voie kantienne. Ainsi lorsque, après avoir déclaré péremptoirement qu'il ne saurait y avoir « d'autre issue que de revenir au politique là où il se trouve et où il est destiné à rester, dans les États-nations », il poursuit sa réflexion dans la foulée comme pour la rattraper dans la direction du cosmopolitisme juridique : « le politique est à réinvestir, au terme de sa métamorphose, en tant qu'infrastructure d'une démocratie cosmopolite ». Ou encore, à propos de l'Europe : « La chance qui lui est offerte est de se transcender, de se porter au-delà de ses limites en devenant le laboratoire de la démocratie mondiale sans État mondial qui constitue notre nouvel horizon »⁴ ! Plus étrange, cette déclaration qui semble contredire l'hostilité de son auteur à une ouverture principielle de l'Union européenne :

L'horizon a basculé ; il a cessé d'être l'édification d'une nation européenne particulière pour devenir la formation d'une communauté de nations à vocation universelle, en droit ouverte à toutes celles qui se reconnaissent dans les conditions de ce processus de mise en commun »⁵.

Quelques lignes plus haut, pourtant, Marcel Gauchet paraissait stigmatiser le fait que « l'universalisme de l'individu (...) a consacré la perspective post-nationale »⁶. L'Europe « ne protège pas » (on l'a dit), elle « ne procure pas d'identité ; elle ne donne pas de quoi se situer et se définir dans le temps et l'espace ; elle ne dit pas aux individus ce qu'ils sont, compte tenu d'une histoire assumée et d'une situation dans le monde (...) », etc. Sauf erreur, donc, Marcel Gauchet entend à la fois proclamer la vocation cosmopolite du projet européen et stigmatiser de la sorte l'orientation « post-nationale » de l'Union. Tout en affirmant que l'Union euro-

¹ « Je suis pour l'essentiel d'accord avec le diagnostic de Paul Thibaud. Je pense que, comme Marcel Gauchet, Pierre Nora, Jean Daniel et, récemment, Pierre Manent dans *La Raison des nations*, il met le doigt sur la cause profonde de l'impasse dans laquelle se trouve l'Union européenne actuellement (...). Il me paraît (...) évident, comme à Paul Thibaud, que c'est parce qu'elle a trop prétendu se construire sur l'oubli de son histoire et la négation de ses identités que l'Union semble aujourd'hui un artefact largement coupé de ses peuples, littéralement insignifiant, en panne de vent dans une mer des Sargasses politique et historique. » (H. VEDRINE, réf. cit., p. 41-42). On aimerait savoir à quoi se réfère exactement cette prétendue « évidence », que l'Union « a trop prétendu » (?) « se construire sur l'oubli de son histoire et la négation de ses identités ».

² M. GAUCHET, « Le problème européen », in : du même, *La Condition politique*, Paris, Gallimard, 2005, p. 483.

³ M. GAUCHET, « La nouvelle Europe », in : du même, *La Condition politique*, p. 500.

⁴ *Ibid.*, p. 502-503.

⁵ *Ibid.*, p. 501.

⁶ « C'est un nouveau principe de définition qui s'est installé au cœur de l'Europe ; il est subrepticement devenu le moteur moral de sa construction ; il l'a emportée vers l'utopie du dépassement du politique par le droit. L'irréalité de ce dessein est directement à la source de l'incertitude anxieuse qui a précipité le rejet des peuples. Elle a fait de l'Union européenne un objet à ce point non identifiable qu'il a cessé d'être un objet politique – entendons : un objet satisfaisant aux besoins primordiaux de l'animal politique. » (*Ibid.*, p. 499).

péenne a pour vocation d'être en droit ouverte à toutes les nations qui se reconnaissent dans son processus de mise en commun, il fait valoir que l'irréalité du dessein postnational, faute de bien circonscrire l'entité communautaire, expliquerait le rejet de l'Union par « les peuples » [lesquels ?] en en faisant un objet non politique, anti- ou post-politique.

Pourtant, la perspective postnationale envisagée positivement, en ce qui concerne l'Europe, dans sa potentialité politique, *est* la perspective cosmopolitique ; et cette orientation n'a jamais supposé, même implicitement, l'intention de détruire les nations¹. Mais on fait comme si les responsables de l'Union avaient eu cette tentation, et comme si c'était là le trait par excellence de l'intention postnationale. Ces deux présupposés sont simplement faux². S'il est vrai, comme le pense Marcel Gauchet, que rien n'est plus difficile que de penser le politique, c'est apparemment encore plus vrai en ce qui concerne le projet européen, sauf à décider que l'Europe est un non-objet politique, ce qui facilite la tâche. Dans cette ligne, la tentation sera d'assimiler la perspective cosmopolitique à la fin du politique conçue comme l'anéantissement de l'État. Sous un tel aperçu, on comprend mieux l'équation insinuée entre « post-national » et « post-politique » : le politique se voit identifié à l'État tel qu'il s'inscrit dans la filiation du corps eucharistique en tant qu'amitié communautaire institutionnalisée à l'échelle des nations. La renationalisation réclamée pour le politique peut alors apparaître comme l'élément de rétention, *kathekon* appelé à la rescousse pour au moins retarder l'avènement du monde « post-politique » qu'annonce la mondialisation libérale en tant que principe d'uniformisation planétaire ignorant les frontières.

L'intérêt, sur un plan théorique, du défi européen, est au contraire, me semble-t-il, de donner à penser le politique *sans indexation sur le paradigme stato-national*. Je ne crois pas que la perte de substance ou d'énergie vitale, autrement dit, la fin des nations, soit, en ce qui concerne l'Europe, le prix à payer pour leur renoncement à la relation traditionnelle d'auto-affirmation exclusive ami-ennemi. Mais cela n'évacue pas la question du devenir des nations. Peut-être déclineraient-elles en tant que référent *ultime* de l'identité politique et de la légitimité politique : pour cette identité, l'affiliation à l'État national ne serait plus aussi décisive ; elle pourrait même entrer, le cas échéant, en concurrence avec l'adhésion à des principes constitutionnels. C'est ce qui justifie le thème d'une identité postnationale, sans qu'il faille y fantasmer quelque syndrome antéchristique (la destruction de l'État chrétien). Les nations, du moment qu'elles continuent de se structurer politiquement suivant les principes de l'État de droit démocratique, ne disparaîtront sans doute pas en tant que milieu privi-

¹ Dès mes premiers écrits sur l'Europe (« Qu'est-ce qu'une identité postnationale ? », *Esprit*, sept.-oct., 1990 ; « Pertinence du postnational, *Esprit*, nov. 1991 »), j'avais eu à cœur d'explicitier le sens normatif de la perspective postnationale, afin de dissiper les malentendus pouvant insinuer une destruction des nations. Cette conception a été spécifiée dans son orientation cosmopolitique (au sens du cosmopolitisme juridique), à l'occasion de mon débat avec Paul Thibaud, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, puis développée plus systématiquement dans *La Question de l'État européen* (Paris, Gallimard, collection « *nrf* Essais », 2001, chapitre 2). Sur la notion même du cosmopolitisme juridique, appliquée à l'Union européenne, voir aussi mon ouvrage intitulé : *Europe, la voie kantienne*, Paris, Cerf, collection « Humanités », 2005, III, IV.

² Voir P. MAGNETTE, Le sens de l'Europe, *Le Débat*, Paris, Gallimard, n° 140, pp. 30-35. Paul Magonette y montre que « L'Europe supranationale, apatride, obsédée d'uniformité, visant la dilution des nations dans une vaste et molle nation européenne n'a jamais existé que dans les fantasmes de ses contempteurs ».

légié de l'intégration sociale, de la participation politique et de la reproduction culturelle. J'aimerais à ce propos faire un point sur l'aspect le plus problématique, peut-être, celui de la participation politique.

D'un côté, la grande unification supranationale globalisante semble impossible. Elle tombe sous la critique que Kant, après Montesquieu, adressait à la Monarchie universelle : cumuler ces deux maux politiques par excellence, que sont l'anarchie et le despotisme, alliance d'autoritarisme et d'impuissance. Sans être nécessairement un « *pluriversum* politique », ainsi que le voulait Carl Schmitt¹, le monde n'a pas pour autant vocation à être une unité politique globale, intégrée sur un principe étatique².

D'un autre côté, l'approfondissement de la participation politique à l'échelle nationale est une excellente chose à condition qu'elle ne se paie pas d'un repli sur soi des peuples, alors même que l'exercice de la responsabilité et de la souveraineté politiques est devenu inséparable de processus de concertation et de coopération – autrement dit, d'une co-responsabilité et d'une co-souveraineté exercées à l'échelle du continent de façon transnationale.

Ce que nous appelons démocratie restera probablement la marque par excellence des nations membres de l'Union. Mais, sur cette base, les États nationaux pourraient engager un deuxième niveau de démocratisation : celui du pouvoir transnational. Si l'on doit pouvoir mener à bien l'intégration systémique à l'échelle du continent, de strictes considérations fonctionnelles recommandent déjà que les citoyens ne soient pas coupés du principal de la politique. En effet, le décrochement du système politique européen par rapport aux opinions publiques nationales, un décrochement qui s'effectuerait par conséquent au détriment de l'autonomie des peuples, rendrait ce système politique non seulement illégitime, mais inopérant du point de vue de l'efficacité. Aussi le pouvoir transnational ne devra-t-il pas être déconnecté des procédures permettant aux intéressés de s'informer, de contester des projets et de disposer de recours variés, individuels et collectifs. Il convient, en effet, que les citoyens de l'Union puissent, sans peine ni angoisse, en appeler aux divers « répondants » : élus de tous échelons (local, régional, national et européen lui-même), médiateurs, ONG, partis politiques et fédérations, syndicats et associations, afin que prenne vie, *également à l'échelle de l'Union*, la société politique transnationale, assortie d'un espace public décloisonné. Pour cela, avant même toute incantation à une structuration délibérative de la « société civile », c'est l'intégration des parlements nationaux au pouvoir parlementaire européen, qui serait stratégique³.

Le défi de la mondialisation est certes un défi d'adaptation. Mais il est inséparablement un défi de participation active des citoyens à la définition du projet européen. Il y va d'un large débat pluraliste sur les finalités de l'intégration. Cela suppose l'ouverture d'un espace public européen. Voilà quinze ans que la construction

¹ C. SCHMITT, *La Valeur de l'État et la signification de l'individu*, traduction, introduction et notes par Sandrine Baume, Genève, Librairie Droz, coll. « Les classiques de la pensée politique », 2003 (1914), p. 95-101, « Le monde n'est pas une unité politique, il est un *pluriversum* politique » ; également, du même, *La Notion de politique*, suivi de *Théorie du partisan*, trad. par Marie-Louise Steinhauser et Préface de Julien Freund, Paris, Flammarion, Coll. « Champs », 2004, p. 95.

² Voir mon opuscule, *L'Europe, l'Amérique et le monde*, Nantes, Pleins Feux, 2004, II, 2.

³ J.-M. FERRY, « Pour une "philosophie" de la communauté », in : J.-M. FERRY, P. THIBAUD, *Discussion sur l'Europe*, op. cit., chapitre 2 ; également, *La Question de l'État européen*, op. cit., p. 82, sq. ; ainsi que mon article : Pour une démocratie participative, *Temps européens. La revue du Centre Européen de la Culture*, Genève, Printemps 1997.

européenne subit une politisation négative croissante. Il est temps qu'elle engage sa phase de politisation positive. L'impulsion dépend d'abord des médias, lesquels peinent souvent à se décentrer vers des thèmes de portée transnationale. Mais elle dépend aussi des politiques et des leaders d'opinion en général. Sans une telle impulsion, pas de mobilisation des publics. Sans cette mobilisation, pas de participation politique des citoyens ; partant, pas d'avenir pour le projet européen.

*

Bibliographie

- BRAGUE, R., *Europe, la voie romaine*, Paris, Gallimard, 1992.
- CHENEVAL, F. (ed.), *Legitimationsgrundlagen der Europäischen Union*, Lit Verlag Münster, Hamburg-London, Collection « Region – Nation – Europa », n° 27, 2005.
- CHENEVAL, F., *La Cité des peuples. Mémoires de cosmopolitismes*, Paris, Cerf, 2005.
- CHAUNU, P., *La Civilisation de l'Europe des Lumières*, B. Arthaud, 1971, Paris, Flammarion, 1982.
- DIECKHOFF, A., Ch. JAFFRELOT (eds.), *Revisiting Nationalism, Theories and Processes*, Hurst & Company, London, 2006.
- ELIAS, N., *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991 (dans la traduction française).
- FERRY, J.-M., *De la Civilisation. Civilité, Légalité, Publicité*, Paris, Cerf, 2001.
- FERRY, J.-M., *Europe, la voie kantienne*, Paris, Cerf, 2005.
- GAUCHET, M. *La Condition politique*, Paris, Gallimard, 2006.
- LACROIX, J., *L'Europe en procès. Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?*, Paris, Cerf, 2004.
- MAGNETTE, P., *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Science Po, 2003.
- MAGNETTE, P., *Au Nom des peuples*, Paris, Cerf, 2006.
- MANENT, P., *La Raison des nations*, Paris, Gallimard, 2006.
- SAVIDAN, P. (dir.), *La République ou l'Europe ?*, Biblio Essais, Librairie générale française, 2004.
- THIBAUD, P. « L'Europe par ses nations et réciproquement », in : FERRY, J.-M., P. THIBAUD, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Fayard, 1992.